



CGT Groupe Gascogne
CGT UFICT Gascogne



CGC Groupe Gascogne



CFDT Bois

INFORMATION INTERSYNDICALE

Le jeudi 12 mai s'est déroulé la 4^e réunion NAO 2022, celle-ci a donné lieu à une ultime et dernière proposition de la part de la Direction Générale avec l'évolution suivante :

	Réunion NAO	Catégorie	Augmentation générale (%)	Augmentation individuelle (%)	Ancienneté (%)	Mesures exceptionnelles	Promo / rattrapage (%)	Enveloppe globale (%)
			Mesures rétroactives au 1/01/22			A partir du 1/05/22		
1 ^{er} réunion	16-févr	<i>Présentation du bilan économique de 2021</i>						
2 ^e réunion : 1 ^{er} proposition de la Direction	02-mars	Ouv/ Emp	1,35	1,35	0,3			3
		TECH	0,54	2,16				
		AM	0,54	2,16				
		Cadres	0	3				
3 ^e réunion : 2 ^e proposition de la Direction	26-avr	Ouv/ Emp	1,89	0,81	0,3			3
		TECH	1,89	0,81				
		AM	0,54	2,16				
		Cadres	0	3				
4 ^e réunion : 3 ^e proposition de la Direction	12-mai	Ouv/ Emp	2	0,5	0,3	15€ / salarié / mois (soit 0,5%)	0,35	3,65
		TECH	2	0,5				
		AM	1	1,5				
		Cadres*	0	3				

* : 80% de la population du 1er Quartile sera concernée par une AI

Projection synthétique sur les salaires

Ouvriers - Employés - Techniciens - ACT (Bois)						
Augmentation minimum (hors AI) - ouvriers / employés - techniciens - à partir de mai sur salaire de base BRUT						
	1 645 €	1 700 €	1 800 €	1 900 €	2 000 €	2 200 €
En %	2,91%	2,88%	2,83%	2,79%	2,75%	2,68%
Augmentation minimum (hors AI) salaire brut / mois* - à partir de mai sur salaire de base BRUT						
	1 645 €	1 700 €	1 800 €	1 900 €	2 000 €	2 200 €
En €	47,9 €	49 €	51 €	53 €	55 €	59 €

*Hors impact de l'augmentation sur le 13ème mois, l'ancienneté, la prime de présence et le variable